



Problème avec société de logement h.l.m.

Par **alexetgui**, le **12/02/2008** à **12:32**

Bonjour, rnrnJ'ai déposé un dossier dans une société HLM afin de me mettre en ménage avec ma concubine à cause d'une naissance prévue pour juillet 2008.rnrnNotre conseillère nous propose un logement (dans lequel nous habitons aujourd'hui) en nous disant que le quartier est calme, même les régisseurs nous l'ont certifié.rnrnAujourd'hui après 2 semaines dans cet endroit on se rend compte qu'il est squatté régulièrement, et des jeunes s'y droguent et boivent. Ces personnes, dégradent aussi l'entrée (dégradation du compteur électrique, des portes d'entrées d'appartement du rez de chaussé, urine dans les couloirs, explosent les lumières, dégrade l'ascenseur, inonde l'entrée avec des extincteurs toujours pas remis en place à ce jour, chien de catégorie A et B non muselés). rnrnMon amie étant enceinte et en dépression (ce qui est dangereux pour notre enfant), nous ne pouvons pas nous permettre d'élever notre enfant dans ces conditions.rnrnQuelle procédure puis-je engager?rnPuis-je me retourner contre la société H.L.M. pour m'avoir menti?rnQuelles sont les solutions?rnrnBien cordialement, Mr Taquet